

CLIENT : UVÉE

Projet : Politique RSE

Date : 21 décembre 2022, révisée le 4 et le 9 janvier, et le 14 février 2023

Politique de responsabilité sociale d'Uvée

1. MISSION

Ouverte en 2019, Uvée est une clinique d'optométrie engagée située dans le Petit Laurier.

Sensibilisés aux enjeux environnementaux, les trois associé.e.s d'Uvée ont une approche durable du domaine de l'optique. C'est pourquoi ils offrent des montures écologiques et éthiques tout en étant le plus zéro déchet possible. Ils ont également le souci de redonner à la communauté et de rendre la santé des yeux accessible à tous.

2. VISION DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Prendre soin de vous, de nous et de la planète

3. MISE EN CONTEXTE INTERNE

De par ses préoccupations sociales et environnementales et cherchant des solutions toujours plus durables, l'équipe d'Uvée souhaitait être accompagnée afin de réfléchir à sa responsabilité sociale d'entreprise (RSE) pour ainsi assurer une cohérence dans ses actions et les prioriser.

Pour ce faire un diagnostic de la RSE d'Uvée a été réalisé :

- en utilisant des données primaires tirées des rencontres avec l'ensemble des dirigeants et des employé.es
- en effectuant de la recherche de données secondaires
- en effectuant un audit des pratiques par l'analyse des informations et documents transmis.

Suivant ce diagnostic et les constats en découlant, le contenu pour la présente politique de responsabilité sociale d'entreprise a été proposé [Karine Casault, une experte en développement durable et communications certifiée par le Fonds Écoleader](#), de la firme de communications et de stratégie d'affaires, [nacelles&co](#), et discuté avec les dirigeants et les employé.es d'Uvée.

CLIENT : UVÉE

Projet : Politique RSE

Date : 21 décembre 2022, révisée le 4 et le 9 janvier, et le 14 février 2023

4. MISE EN CONTEXTE EXTERNE

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dans son rapport Brundtland, a été la première à confirmer que le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des pays membres de l'ONU pour encadrer les actions de développement afin d'assurer un avenir où personne n'est laissé derrière. Il s'agit de piliers pour toute organisation qui désire avoir un développement durable et sain, autant au niveau social qu'environnemental.

En tant que professionnels de santé, les optométristes et les opticiens ont des responsabilités pour atteindre les cibles de développement durable, non seulement en améliorant la vue des patients, mais aussi en choisissant des partenaires qui partagent les mêmes valeurs. C'est sur ces bases qu'Uvée a entrepris une démarche de responsabilité sociale d'entreprise.

Uvée, avec ses actions de responsabilité sociale, contribue aux ODD suivants :



Les professionnels de la vue d'Uvée contribuent à ce que leurs patients aient une bonne vision, ce qui améliore la santé globale (ODD 3), facilite de nombreuses activités de la vie quotidienne, permet de meilleurs résultats scolaires (ODD 4), augmente la productivité du travail (ODD 8) et réduit ainsi les inégalités (ODD 10). En effet, la perte de vision a des implications personnelles et financières importantes pour les personnes, les familles et

CLIENT : UVÉE

Projet : Politique RSE

Date : 21 décembre 2022, révisée le 4 et le 9 janvier, et le 14 février 2023

les communautés touchées. Bien que les données de haute qualité pour les estimations économiques mondiales soient rares, en particulier pour les pays en voie de développement, des évaluations prudentes basées sur les derniers chiffres de prévalence pour 2020 suggèrent que la perte de productivité mondiale annuelle due à la déficience visuelle est d'environ 410,7 milliards de dollars US en parité de pouvoir d'achat (ODD1, ODD 8, ODD 10). Au Canada, les pertes visuelles représentent 32.9 milliards de \$, dont 9.5 milliards de \$ en soins de santé et 4.3 milliards de \$ en perte de productivité. ([Source : Rapport Deloitte mai 2021](#))

Uvée veille aussi à la santé et au bien-être de ses employé.es (ODD 3) en leur offrant différentes mesures qui sont détaillées plus loin dans la présente politique. Uvée vise à favoriser l'égalité des genres au sein de son personnel (ODD 5), notamment en assurant l'équité au niveau des salaires et des conditions de travail.

Uvée privilégie également des fournisseurs de montures et de verres qui favorisent des matières recyclées ou biodégradables, ou qui sont locaux. Ces aspects sont validés par le biais de l'envoi de questionnaires qui leur seront envoyés chaque année (ODD 12 et 13). Certains fournisseurs réutilisent des déchets marins et d'autres plantent des arbres (ODD 14 et 15).

(Sources : Uvée, 2022; [The Lancet Global Health Commission on Global Eye Health: vision beyond 2020, 2021](#))

5.GRANDES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le développement durable au Québec

Plus près de nous, le Québec s'est doté d'une loi en la matière en 2006 qui définit 16 principes devant être pris en compte par l'ensemble des ministères et des organismes publics.

Le développement durable comprend les dimensions environnementale, sociale, économique, de gouvernance, éthique et culturelle. ([Basées sur la norme québécoise du développement durable, BNQ 21000](#))

- **Environnementale** : gestion de l'eau, gestion des émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, matières premières et résiduelles, etc.
- **Sociale** : équité, santé et sécurité, participations et relations de travail et
- citoyennes, etc.

CLIENT : UVÉE

Projet : Politique RSE

Date : 21 décembre 2022, révisée le 4 et le 9 janvier, et le 14 février 2023

- **Économique** : développement local, approvisionnement, rentabilité, etc.
- **Culturelle** : patrimoine culturel, diversité de l'offre culturelle, contribution de la culture au développement économique, etc.
- **Gouvernance** : mission, vision, valeurs, participations et démocratie, gestion et aide à la décision, etc.
- **Éthique** : solidarité, valeurs communes, responsabilité des produits et services, etc.

DIMENSION SOCIALE

- assurer la santé, le bien-être et l'accomplissement des employé.es d'uvée
- développer des liens étroits avec nos clients et avec nos communautés

DIMENSION ÉCONOMIQUE

- favoriser un approvisionnement local et responsable

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

- réduire l'empreinte écologique des produits et des activités d'Uvée

DIMENSION ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE

- maintenir de saines pratiques d'éthique et de gouvernance d'entreprise

6.ENGAGEMENTS

DIMENSION SOCIALE

ASSURER LA SANTÉ, LE BIEN-ÊTRE ET L'ACCOMPLISSEMENT DES EMPLOYÉ.ES D'UVÉE

Engagements

- Veiller à maintenir un environnement de travail sain et assurant le bien-être et la santé et la sécurité des employé.es.
- Rencontrer les meilleures pratiques de l'industrie en matière de congés de maladie.
- Offrir un budget annuel de santé et bien-être à chaque employé.e d'Uvée, et, explorer les options en matière d'assurances collectives.

CLIENT : UVÉE

Projet : Politique RSE

Date : 21 décembre 2022, révisée le 4 et le 9 janvier, et le 14 février 2023

- Investir dans un budget collectif annuel pour les améliorations santé et mieux-être au travail, dont l'utilisation sera déterminée avec les employées.
- S'assurer que les cours de premiers soins des employé.es soient à jour et qu'il y ait toujours une employée sur place qui les détient.
- Offrir de la formation continue permettant le développement des habiletés et des compétences des employés selon les besoins respectifs, l'épanouissement personnel et le bien-être.

DÉVELOPPER DES LIENS ÉTROITS AVEC NOS CLIENTS ET AVEC NOS COMMUNAUTÉS

- Maintenir ou accroître les sommes que nous versons aux organismes sans but lucratif chaque année en fonction de notre rentabilité.
- Favoriser au moins une activité de renforcement de l'esprit d'équipe par année, pour la cause choisie par nos employé.es.
- Investir dans des organisations et des programmes qui contribuent à rehausser le bien-être de notre communauté locale.
- Encourager le bénévolat de nos employé.es pour les causes qui leur tiennent à cœur.
- Utiliser l'expertise d'optique d'Uvée à des fins bénévoles pour aider les communautés locales et les organismes sans but lucratif, comme le projet Vision solidaire, par exemple.

DIMENSION ÉCONOMIQUE

FAVORISER UN APPROVISIONNEMENT LOCAL ET RESPONSABLE

Engagements

- Valider sur une base annuelle l'engagement social et environnemental des fournisseurs d'Uvée à l'aide d'un questionnaire qui leur serait envoyé, et dont les réponses seraient mises à jour et à la disposition des employé.es et des clients intéressés.
- Privilégier systématiquement les fournisseurs qui cherchent à réduire leur empreinte écologique et à maximiser leur empreinte sociale.
- Sensibiliser les fournisseurs à de meilleures pratiques sociales et environnementales.

CLIENT : UVÉE

Projet : Politique RSE

Date : 21 décembre 2022, révisée le 4 et le 9 janvier, et le 14 février 2023

- Privilégier les produits locaux et écoresponsables, lorsque possible, pour les achats du quotidien (produits d'hygiène, produits de nettoyage, etc.).

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES PRODUITS ET DES ACTIVITÉS D'UVÉE

Engagements

- Choisir des produits optiques le plus écoresponsables possible, de leur production à leur fin de vie.
- Rechercher des débouchés pour la fin de vie des principales matières résiduelles des cliniques (verres de contact et leur emballage, montures, verres).
- Implanter des pratiques de gestion des matières résiduelles qui favorisent la réduction et le recyclage, y compris la réutilisation, lorsque possible. Lorsque la production de déchets est inévitable, s'assurer de s'en débarrasser de façon adéquate.
- Réduire et prévenir la pollution par l'entremise des meilleures pratiques de gestion de l'énergie, des déchets et des ressources.
- Communiquer notre politique, nos pratiques et nos progrès sur le plan environnemental à toutes nos parties prenantes.

DIMENSION ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE

MAINTENIR DE SAINES PRATIQUES D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Engagements

- Respecter les valeurs fondamentales d'Uvée chaque fois que nous interagissons avec nos clients ou avec d'autres intervenants.
- Assurer la communication et la transparence pour tous les enjeux importants liés à la gouvernance d'entreprise.
- Maintenir des mécanismes de communication internes efficaces pour écouter les employé.es et répondre à leurs préoccupations.
- Considérer les employé.es dans les prises de décision de l'entreprise.
- Encourager les employé.es à faire des suggestions, à poser des questions et à communiquer tout problème et préoccupation.

CLIENT : UVÉE

Projet : Politique RSE

Date : 21 décembre 2022, révisée le 4 et le 9 janvier, et le 14 février 2023

7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Direction d'Uvée : La direction est responsable de la politique et de sa mise en œuvre. Les parties prenantes participent au déploiement et au succès des projets. Uvée reconnaît l'apport essentiel de ses employés, de ses clients, de sa communauté et des fournisseurs dans son développement dans la voie du développement durable.

Employé.es : Les employé.es sont impliqués dans la création de la politique et de sa mise en œuvre.

Client.es et communauté : Sans la participation de ses clients et de la communauté, Uvée ne peut pas générer toutes les retombées attendues. En tout temps, ces derniers sont invités à contribuer au succès de la mise en œuvre du plan.

Fournisseurs : Les fournisseurs doivent prendre connaissance de la politique de responsabilité sociale d'Uvée et tenter de respecter ses principes dans leur fourniture de produits et services à BME.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET CYCLE DE MISE À JOUR

La politique sera en vigueur à partir du 15 janvier 2023, et sera mise à jour annuellement.

9. SIGNATURES

Nous soussignés, dirigeants et employés d'Uvée, nous engageons à respecter, à mettre en œuvre et à assurer le suivi de la présente politique.

Olivier Parenteau, président

Alex-Anne Harvey, vice-présidente

Steven A. Sutton, secrétaire

signé à Montréal le 13 mars 2023

CLIENT : UVÉE

Projet : Politique RSE

Date : 21 décembre 2022, révisée le 4 et le 9 janvier, et le 14 février 2023

10. DÉFINITIONS

Achat/approvisionnement local : Absence de définition formelle et consensuelle. Exprime une volonté de se procurer des biens et services à proximité des lieux de production, de transformation ou d'utilisation. Les critères utilisés pour définir l'achat local sont généralement la région géographique, la distance par rapport au lieu de production (de 50 à 160 km selon les définitions), l'origine de l'entreprise (soit le pourcentage de capitaux détenus localement, le lieu d'immatriculation, la composition du personnel clé, le volume des achats, des investissements et des taxes locaux). (Source : Baromètre de l'achat responsable, 2020)

Achat/ approvisionnement responsable : Consiste à s'assurer que les produits et services qu'une organisation achète représentent la meilleure valeur pour l'argent investi et génèrent des bénéfices pour l'organisation, pour l'environnement, la société et l'économie. Se réalise par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques aux processus d'achat des biens et services, en tenant compte des impacts tout au long du cycle de vie des produits et services. L'achat responsable englobe « achat écologique » et « achat socialement responsable ». Il est aussi nommé approvisionnement durable, achat durable ou encore « sustainable procurement » en anglais. (Source : Baromètre de l'achat responsable, 2020)

Développement durable : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. (Source : Commission Brundtland, 1987).

Écoresponsabilité : La qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité, qui tient compte du principe de respect à long terme, de l'environnement physique, social et économique (Source : Jour de la terre).

Gouvernance : La gouvernance de l'organisation est le système par lequel une organisation prend des décisions et les applique en vue d'atteindre ses objectifs. La gouvernance de l'organisation est le facteur le plus important car il permet à une organisation d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités, et d'intégrer la responsabilité sociétale en son sein et dans ses relations (Source : ISO 26000, 2010).

Matières résiduelles : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon (Source : Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, 2002).

CLIENT : UVÉE

Projet : Politique RSE

Date : 21 décembre 2022, révisée le 4 et le 9 janvier, et le 14 février 2023

Responsabilité sociale : la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement , se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable , y compris à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur et qui est en accord avec les normes internationales de comportement et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. (Source : ISO).

Transparence : Qualité d'une organisation qui informe sur son fonctionnement, ses pratiques, ses intentions, ses objectifs et ses résultats. La transparence renforce le lien de confiance avec les citoyens en leur permettant, entre autres, de comprendre la logique qui commande les gestes administratifs (Source : Office québécois de la langue française, 2003).